

TARIF LOCATION

- Pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, 4 €uros le mètre carré de surface habitable
- Pour l'établissement des états des lieux, 2 €uros le mètre carré de surface habitable

Conformément à la Loi Alur depuis le 23 janvier 2017 partagé par moitié entre le Bailleur et le Locataire.

TARIF GESTION IMMOBILIERE

5,10 % H.T (plus TVA 20 %) calculé sur la base de l'ensemble des sommes exigibles au locataire.

TARIF GARANTIE DES LOYERS – DETERIORATIONS IMMOBILIERES – PROTECTION JURIDIOUE

2,80 % calculé sur la base de l'ensemble des sommes exigibles au locataire.

TARIF NEGOCIATION

7 % TTC jusque 45734 €uros

4 % TTC au-delà (à la charge de l'acquéreur)